

Synthèse des observations formulées par les organisations de la société civile (OSC) à la table ronde de consultation sur la transparence du FMI

Le 23 avril 2009, le FMI a accueilli, dans le cadre du Forum de la société civile qu'il organise avec la Banque mondiale, une table ronde de consultation sur sa politique de transparence. On trouvera ci-après une synthèse des observations et suggestions formulées par la trentaine de représentants des organisations de la société civile qui y ont participé. Le FMI apprécierait de recevoir d'autres commentaires sur sa politique de transparence. Ceux-ci peuvent lui être adressés jusqu'au 31 mai 2009 à l'adresse suivante : transparency@imf.org. Le document que les services du FMI préparent à l'intention du Conseil d'administration pour son examen de la politique de transparence, prévu pour le courant de l'année, tiendra compte de tous les commentaires publics.

Synthèse des observations
<ul style="list-style-type: none">• La politique de transparence devrait servir à établir un dialogue utile avec les OSC et le public en général plutôt qu'à améliorer les relations publiques du FMI.
<ul style="list-style-type: none">• La politique de transparence devrait intégrer le principe selon lequel le plus grand nombre possible d'informations doit être diffusé, et comporter une liste précise des exceptions.
<ul style="list-style-type: none">• La politique de transparence du FMI devrait porter sur l'ensemble des documents, et pas uniquement sur ceux du Conseil.
<ul style="list-style-type: none">• Il faudrait établir une procédure claire de demande d'information, répondre à toutes les demandes, et prévoir une procédure d'appel.
<ul style="list-style-type: none">• Le FMI devrait publier des projets de ses documents d'orientation, inviter le public à les commenter, et tenir compte de ces commentaires dans la rédaction du document définitif pour le Conseil d'administration.
<ul style="list-style-type: none">• Le FMI devrait publier un plus grand nombre de ses notes d'orientation opérationnelles.
<ul style="list-style-type: none">• Le FMI devrait diffuser davantage d'informations concernant son budget.
<ul style="list-style-type: none">• Tous les documents portant sur les pays devraient être publiés à moins que le pays concerné ne notifie et ne motive par écrit son opposition à cette publication. Les raisons invoquées pour justifier ce refus devraient être publiées.
<ul style="list-style-type: none">• Il conviendrait de préciser qui a (ou n'a pas) publié certains rapports; par exemple, le FMI pourrait afficher une liste de ses dernières notes d'information au public (NIP)

<p>sur les consultations au titre de l'article IV et y inscrire, dans le cas d'un membre qui n'en aurait pas publié, « NIP non disponible ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Il faudrait fournir davantage « d'informations sur l'information » ; il s'agirait par exemple d'expliquer comment formuler une demande d'information, ou de fournir des listes des personnes à contacter.
<ul style="list-style-type: none"> • Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, actuellement mis à disposition, dans le cadre de la politique d'archivage, à l'issue d'un délai de dix ans, devraient être publiés.
<ul style="list-style-type: none"> • Le classement confidentiel d'un document devrait être réévalué quand un document protégé est demandé aux archives, ceci dans le but de remettre les documents en circulation chaque fois que possible. Dans les cas où les informations contenues dans un document seraient encore jugées confidentielles, le FMI devrait s'efforcer de publier la plus grande partie possible du document ; il devrait en retirer ou remanier les informations les plus sensibles et publier le reste.
<ul style="list-style-type: none"> • Le FMI devrait s'efforcer de publier les informations dans les meilleurs délais, ce qui accroît leur utilité.
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les documents du FMI devraient préciser leur(s) source(s) d'information de manière à ce que les informations rapportées soient vérifiables.
<ul style="list-style-type: none"> • Les NIP et les résumés du Conseil d'administration qu'elles contiennent devraient être rédigés dans une langue plus claire et ne pas employer de « codes » non expliqués ; autrement dit, des expressions telles que « de nombreux administrateurs » et « quelques administrateurs » devraient être expliquées ou supprimées.
<ul style="list-style-type: none"> • Les documents du FMI devraient être rédigés dans une langue claire et précise, et éviter les termes dont différents lecteurs pourraient avoir une interprétation divergente.
<ul style="list-style-type: none"> • Un plus grand nombre de documents devraient être traduits dans d'autres langues que l'anglais.
<ul style="list-style-type: none"> • Les équipes des missions du FMI devraient davantage consulter les syndicats et les OSC, et ne pas s'en remettre aux autorités pour choisir les organisations qu'elles rencontrent.
<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions du Conseil d'administration du FMI devraient être ouvertes au public.